

Switzerland-Berne: Engineering services

OJ S 86/2016 03/05/2016

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes (OFROU)

Postal address: Ne pas ouvrir — dossier d'offre

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Contact person: Programme de développement stratégique des routes nationales — PRODES-RN-2018

E-mail: info@astra.admin.ch

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des routes (OFROU)

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=911669

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Programme de développement stratégique des routes nationales — PRODES-RN-2018.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Siège du soumissionnaire, centrale OFROU Ittigen.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Afin de garantir le financement à long terme des routes nationales et les contributions aux

mesures d'amélioration des infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations, le Conseil fédéral a proposé de créer, par voie constitutionnelle, un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), illimité dans le temps.

Ce fonds remplacera l'actuel fonds d'infrastructure (FINFR.). Le programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales (PEG) sera alors remplacé par le programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES-RN).

Le PRODES-RN actualisera régulièrement les mesures d'accroissement des capacités qui sont nécessaires pour maintenir et améliorer la fonctionnalité et la fiabilité du réseau du point de vue capacité.

En principe tous les quatre ans, le Conseil fédéral soumettra au Parlement un message où il examinera le volume des projets, rendra compte de leur mise en œuvre et poursuivra le PRODES des routes nationales sur la base d'une réévaluation complète et d'une hiérarchisation des projets. Il informera aussi sur l'état et l'utilisation du réseau des routes nationales, de même que sur la mise en œuvre des étapes d'aménagement sur le réseau. En général, il proposera simultanément l'approbation d'un crédit d'engagement pour une série de projets d'extension suffisamment concrets et opportuns. Ce crédit d'engagement sera à compléter avec les montants à libérer pour les grands projets (GP) sur le réseau existant de l'étape d'aménagement en question.

La date de l'entrée en vigueur du FORTA est prévue pour le 1.1.2018. Cette date dépend cependant des discussions parlementaires en cours et l'acceptation du FORTA lors de la votation populaire prévue en 2017. En principe, le Parlement devrait se prononcer sur le PRODES-RN en 2018, soit en même temps que sur le programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES-Rail) et le programme en faveur du trafic d'agglomération. Cette échéance correspond à celle du troisième PEG (PEG-3) au cas où FORTA devait ne pas encore être en vigueur.

Indépendamment de l'entrée en vigueur du FORTA, le Conseil fédéral est donc tenu d'informer sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets et d'élaborer un programme de mise en œuvre des mesures permettant d'éliminer les goulets d'étranglement du réseau des routes nationales aux horizons 2030 et 2040. Ainsi, il est nécessaire de développer une version spécifique à soumettre au Parlement a priori en 2018, le PRODES-RN-2018, lequel sera à tout moment compatible avec un PEG-3 du LINFR.

II.1.6. CPV code(s)

71300000 Engineering services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucun/e.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: dans les 30 jours suivant la réception de la facture à l'OFROU.

Coûts à inclure dans le prix offert: la rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offre et nécessaires à l'exécution du contrat.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises, à condition qu'un soumissionnaire assume la conduite, et qu'il indique dans le dossier de l'offre les partenaires impliqués. Une fois l'offre remise, il n'est plus possible de modifier la composition de la communauté.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: selon les explications fournies dans le cahier des charges. Le document de l'offre doit être utilisé pour établir l'offre.

Sous-traitance: admis, à condition qu'ils ne fournissent pas plus de 50 % des prestations totales. Ils devront figurer dans le dossier de l'offre. Les données relatives aux sous-traitants seront également examinées.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat, et pouvant apporter la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF.

CQ 1: Compétences spécialisées

CQ 2: Équipement informatique

CQ 3: Connaissances linguistiques

CQ 4: Gestion de la qualité

CQ 5: Aptitude économique

CQ 6: Responsabilité civile

Justificatifs requis:

Les justificatifs / attestations suivants doivent être joints au dossier d'offre (prédéfini), faute de quoi celle-ci ne pourra pas être prise en considération:

CQ1: Références relatives à la réalisation de, au total, 2 projets achevés présentant une complexité comparable et relevant de la même spécialité.

CQ2: Liste de l'équipement informatique à disposition de l'entreprise ou de la communauté de

soumissionnaires, notamment pour l'utilisation du modèle de trafic du DETEC. Si nécessaire, preuve de la disponibilité de l'outil informatique dès le début de l'élaboration du projet.

CQ3 Connaissances linguistiques: confirmation des connaissances orales (au moins B2) et écrites (au moins C1) en français et en allemand. Il faut que, ensemble, les personnes clés (chef de projet, chef de projet suppléant, chefs de projet partiel et chefs de projet partiel suppléants) assurent les connaissances linguistiques orales et écrites suffisantes pour analyser les différents documents/dossiers et les prises de position issues des consultations ainsi que pour collaborer avec les instances fédérales et cantonales au sein du projet.

CQ4: Copie de la certification ISO 9001 ou d'un système de gestion de qualité équivalent (en cas de communauté de soumissionnaires: par partenaire impliqué)

CQ5: Extrait du registre du commerce et du registre des poursuites et faillites ne datant pas de plus de 3 mois (en cas de communauté de soumissionnaires: par partenaire impliqué)

CQ6: Preuve d'une couverture d'assurance provisoire en responsabilité civile de l'entreprise émanant d'un assureur pour un montant d'au moins CHF 2 millions pour la prestation mise au concours et tous les dégâts subsidiaires.

Au moment de la conclusion du contrat, le bénéficiaire de l'adjudication doit obligatoirement présenter sa police d'assurance; dans le cas contraire, le contrat ne pourra pas être conclu. Si le bénéficiaire de l'adjudication ne peut pas présenter sa police pendant cette période, l'adjudication doit être révoquée et octroyée au deuxième de la liste.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

10.6.2016

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German. French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucun/e.

Conditions générales: selon le contrat prévu.

Négociations: Les négociations demeurent réservées. Il n'y aura pas d'enchères inversées ni de négociations sur le prix. Les négociations ultérieures destinées à réviser les offres ou à modifier les prestations pourront avoir une influence sur le prix.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: 1. Le marché sera octroyé sous réserve de la maturité du projet et de la disponibilité des crédits. 2. L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers correspondants ne sont pas restitués. 3. L'ouverture des offres n'est pas publique.

www.simap.ch

Indication des voies de recours: conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en 2 exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / remarques: les offres globales et forfaitaires et/ou les offres avec un tarif moyen horaire ne sont pas admises.

Délai de clôture pour le dépôt des offres / remarques: l'offre (dossier de l'offre) doit être remise sous forme papier en trois exemplaires et sous forme électronique (sur CD ou DVD) en un exemplaire. Envoi par courrier A (date du cachet apposé par un bureau de poste suisse ou un bureau de poste étranger officiellement reconnu; l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme cachet postal). Le soumissionnaire doit dans tous les

cas pouvoir prouver que l'offre a été déposée dans les délais. Les offres soumises hors délai ne seront pas prises en considération. L'enveloppe doit comporter, en plus de la désignation du projet, l'indication « Ne pas ouvrir — dossier d'offre » bien en évidence. Remise en mains propres: en cas de remise en mains propres, l'offre doit être déposée à la loge de l'OFROU au plus tard à la date indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture (horaires: 8:00 — 12:00 et 13:00 — 17:00), contre remise d'un accusé de réception (adresse au point 1.2). En cas de remise à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger, les soumissionnaires étrangers peuvent y déposer leur offre contre remise d'un accusé de réception, au plus tard à la date mentionnée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture. L'accusé de réception doit alors être envoyé à l'adjudicateur par courriel, au plus tard à la date indiquée. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte. Publication de référence nationale: SIMAP de la 29.4.2016, doc. 911669. Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 16.5.2016.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

29.4.2016